



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-~~XXXX~~ Fax: (212) 737-~~XXXX~~

E-mail: malionu@aol.com

Website: www.un.int/mali

**56<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION**

**DE LA CONDITION DE L'EXTREME**

“... la condition des femmes rurales et leur contribution à l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le renforcement des communautés...”

**Déclaration de Madame DIANKA Kadiatou SAMOURA, Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.**

111 EAST 69<sup>TH</sup> STREET,  
NEW YORK, N.Y.  
10021

New York, 25/02/2012

**Madame la Présidente,**

La Délégation du Mali s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de la condition de la femme.

Elle se réjouit particulièrement de la tenue régulière de nos réunions qui nous offrent l'opportunité d'échanger et de débattre sur les meilleures façons de promouvoir la condition de la femme et de rechercher les voies et moyens d'y parvenir.

**Madame la Présidente,**

Notre 'session' se déroule au moment où mon pays, le Mali, fait face à une situation difficile à cause du conflit fratricide qui vient d'éclater dans une situation géopolitique complexe et qui continue d'enduire de nombreuses tribulations.

En cette période de transition, nous saluons l'apport de nos deux Etats membres des Nations Unies pour le retour de la paix dans notre pays, avec leurs efforts pour la sauvegarde de notre intégrité territoriale et le renforcement de notre cohésion nationale.

**Madame la Présidente,**

Le thème prioritaire de notre session, à savoir: "l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels" (document E/CN.6/2012/3) met opportunément l'accent sur les politiques macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous marquons notre paix à la présente "révision au Rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels" (document E/CN.6/2012/3) qui met opportunément l'accent sur les politiques macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

En effet, le thème de la présente session s'inscrit dans le programme de développement économique que nous avons mis en place avec l'aide de l'ONU et du FMI. Nous investissons fortement dans le secteur rural pour faire le meilleur de la croissance économique, et ouvrir ainsi la voie à la modernisation de l'agro-industrie.

Cet engagement est concrétisé dans le Cadre Stratégique de Développement (CSD) 2011-2015, qui vise à promouvoir la croissance et le développement durable, notamment dans le secteur agricole et la promotion d'un environnement durable, favorable aux communautés rurales.

Il est rendu opérationnel dans la Politique Nationale du Centre au Mali adoptée par le gouvernement en 2010 dont le plan d'action cible des objectifs spécifiques pour améliorer les conditions d'accès des femmes rurales à la terre et la réhabilitation de leur travail dans les secteurs productifs clés : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière.

**Madame la Présidente,**

Au Mali, environ 77% des femmes vivent dans l'agriculture, pratiquant majoritairement dans les activités familiales. Elles sont très actives dans les marchés locaux et elles représentent 37,66% des producteurs et plus de 55% du nombre des ménachers.

La loi d'orientations agricoles du Mali, datée depuis 2005, contient des dispositions particulièrement favorables aux femmes et aux jeunes ruraux en termes d'accès à la terre et aux autres facteurs de production.

L'application de cette loi fait qu'à l'heure des dernières élections législatives partielles, les femmes ont de plus en plus accès à l'accès aux terres.

A titre d'illustration, lorsque l'on regarde les exploitations agricoles de l'Afrique de l'Ouest, environ 7% des terres d'exploitation sont cultivées par les femmes, et 785 hectares de superficies rizicoles sont exploitées par elles.

De même, un important programme d'équipement agricole monétaire a été développé à partir de 2007 pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'acquérir des matériels à des conditions de remboursement très favorables.

Dans le même contexte, des meilleures conditions de travail sont offertes aux femmes dans le domaine de la pêche à travers la réalisation de marchés modernes pour la poissonnerie à l'échelle national.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a appuyé la mise en place d'une Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) dont l'objectif est de défendre les droits des femmes, délégation afin de les impliquer davantage dans la prise en charge de leurs besoins.

Récemment, il a été créé un Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'épanouissement de l'Enfant (FAEE), financé par la contribution des Partenaires, l'Écrin des Femmes et Financiers pour la Planification (EFFP) et l'ONU Femmes.

**Madame la Présidente,**

Nous marquons dans notre satisfaction pour les avancées significatives que notre pays a engrangées en termes d'amélioration des conditions et de cadre de vie des femmes rurales, mais nous ne pouvons passer sous silence la situation malheureuse d'un pays où les défis sont nombreux à tel point que le développement du quotidien et les obstacles à l'autonomisation de la femme rurale très nombreux (manque de qualification des femmes rurales; faible performance des organisations féminines rurales; faible niveau de financement des associations féminines rurales).

Nous pensons que pour réduire la pauvreté et parvenir à une sécurité sociale, qu'il faut renforcer les approches face aux effets néfastes du changement climatique et de la crise économique dans le monde rural.

**Madame la Présidente,**

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Malawian de poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la promotion d'objectifs sociaux singulièrement dans l'autonomisation des femmes rurales, trois objectifs incontournables dans le processus d'éradication de la pauvreté.

Je vous remercie de votre aimable attention.